

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13 - INT - 085

Déposé le : 18.01.13

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Lutte antidopage : ça n'arrive pas qu'aux autres !

## Texte déposé

La Suisse, spécialement le canton de Vaud et sa capitale Lausanne, regroupe un nombre impressionnant de fédérations sportives de tout genre et je vous fais grâce de la liste. De plus, le Comité International Olympique, CIO, a son siège à Lausanne, ville qui a la chance également d'accueillir le musée olympique.

Nous avons pu suivre ces jours, par voie de presse, les accusations portées à l'encontre du Directeur du Laboratoire suisse du dopage et de cette institution.

Pour information, le seul laboratoire suisse d'analyse du dopage (le LAD), se situe à Epalinges.

Le LAD fait partie du Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) qui regroupe les unités de médecine légale de Genève et de Lausanne. L'entité lausannoise est elle-même intégrée au Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC) faisant partie du CHUV.

L'accusation portée au Directeur de cette institution, met à jour une histoire de fuite sur les clés de détection de l'EPO à l'encontre d'un sportif, célèbre et de renommée mondiale dans la discipline du cyclisme.

Le Directeur s'en est défendu lors d'une conférence de presse le vendredi 11 janvier dernier.

Je sais pertinemment qu'en matière de dopage, les tricheurs vont souvent plus vite que la recherche et ceci est malheureux pour tout le domaine sportif.

Ne mettant aucunement en doute la bonne foi et la sincérité des propos du Directeur de cette institution et dans un but de disculper ce laboratoire vaudois de renommée mondiale, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

-Quels sont les liens institutionnels, organisationnels et financiers entre le Canton et le laboratoire suisse du dopage ?

-Quelles analyses le Conseil d'Etat dresse-t-il des accusations faites à l'encontre de ce laboratoire et de son Directeur

-Le Conseil d'Etat a-t-il entendu le Directeur suite à cette affaire?

-Que va faire ou peut faire le Conseil d'Etat afin de ne pas ternir l'image de cette institution et

éventuellement péjorer sa situation financière ?

-Quelle suite va donner à cette affaire le Conseil d'Etat afin d'éviter un renouvellement d'accusations ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat des éclaircissements et des réponses à mes interrogations.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

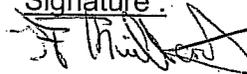


Nom et prénom de l'auteur :

Thuillard Jean-François

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :